

REIGNAC-SUR-INDRE, le 29 août 2023

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

## CONSEIL MUNICIPAL

### Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

**le Lundi 04 septembre 2023 à 19h00.**

- Attribution de logements
- Attribution de noms de rue pour le futur lotissement
- Modifications de crédits
- Proposition d'adhésion à la centrale d'achat Approlys
- Projet d'implantation de composteurs partagés
- Projet de surveillance vidéo
- Projets à venir sur la mandature
- Questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,**

**Loïc BABARY**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 août 2023

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Valérie POMMÉ, Olivier VERDONCK, Georges CATTART, François HUREAU, Philippe DRUET, Eric GUILLAUME-TELL, Anne LE TIEC, Aurélie ROY, Carole GIRAUD, Julien BOCHEREAU.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS excusés** : Patrick GIRAULT a donné procuration à Christine BEFFARA, Chantal CHARTIER a donné procuration à Georges CATTART.

**ABSENT** : //

Madame Carole GIRAUD a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

#### Délibération n° 43/2023

<b>Modification du temps de travail d'un emploi permanent : poste de surveillant de cantine</b>
---

Le Maire rappelle les délibérations n°54/2021 et n°50/2022 créant respectivement un poste permanent de surveillant de cantine puis modifiant le temps de travail de ce poste suite à une erreur de calcul.

Il indique suite au changement d'organisation du service à la cantine, à savoir passage de deux à un seul service, qui fait suite notamment à l'abandon du protocole sanitaire mis en place suite à l'épidémie Covid 19, qu'un poste de surveillant de cantine avait été supprimé. Il propose maintenant de diminuer de 15 mn tous les jours le deuxième poste de surveillant de cantine dont les horaires étaient jusqu'alors 11h45-13h30 pour devenir 12h00-13h30 et ainsi être en corrélation avec les horaires de sortie de classe de l'école dès ce jour.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(12 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **DIT** que le temps de travail de l'emploi permanent de surveillant de cantine créé par délibération n° 54/2021 puis modifié par délibération n°50/2022, est dès ce jour de 4,57/35<sup>ème</sup>.

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 07/09/2023  
et de la publication le 08/09/2023*



**Délibération n° 44/2023****Attribution de logements**

Le Maire rappelle sa délégation pour attribuer à titre exceptionnel un logement vacant meublé ou non après avoir obtenu l'avis de la Commission Municipale « logements », ainsi informe-t-il le conseil municipal de l'attribution du meublé situé 11 bis place du Bourg du Fau à Madame Camille LIARD depuis le 21 août 2023, cette jeune femme ayant eu besoin de se loger puisqu'apprentie dans une entreprise sur Reignac-sur-Indre.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Christine BEFFARA Première Adjointe, qui fait le compte rendu de la dernière réunion de la commission « logements » et propose-t-elle aussi d'attribuer deux logements qui seront bientôt libres, à savoir ceux situés au 3 rue du Gué Romain et 1 rue Louis de Barberin.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(12 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **PREND** acte de l'attribution du logement meublé 11 bis Place du Bourg du Fau à partir du 21 août 2023 à Madame Camille LIARD pour un loyer mensuel charges comprises de 380€.
- **ATTRIBUE** le logement situé au 3 rue du Gué Romain à partir du 22 septembre 2023 à Madame Mélanie MURIE pour un loyer mensuel de 460€ plus 16€ de charges.
- **ATTRIBUE** le logement situé au 1 rue Louis de Barberin courant octobre 2023 à Madame Cynthia CHARREAU pour un loyer mensuel de 495€ plus 16€ de charges.

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 07/09/2023  
et de la publication le 08/09/2023*



**Délibération n° 45/2023****Modifications de crédits**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une opération nouvelle n°307 – Mise en sécurité par éclairage des abords de l'école, a été actée précédemment par cette même assemblée. Ces travaux ont engendré plus de dépenses que prévu mais le résultat est très satisfaisant, ainsi demande-t-il aux conseillers la possibilité d'ajouter 600€ de crédits à cette opération afin de payer le solde des travaux.

Il indique ensuite que la panne en fin d'année scolaire de la chambre froide de la cantine, a nécessité l'achat d'un nouvel appareil qui a été livré et qu'il convient maintenant de régler le fournisseur. Là encore cela nécessite d'ajouter 3 000€ à l'opération n°235 – matériel technique divers, déjà ouverte sur le budget 2023

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
( 12 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **DIT** que les crédits en section d'Investissement sont inscrits comme suit :

Opération 307 : Mise en sécurité par éclairage des abords de l'école	Compte 21538 : + 600€
Opération 131 : Réserve foncière	Compte 2118 : - 600€

Opération 235 : Matériel technique divers	Compte 2188 : + 3 000€
Opération 131 : Réserve foncière	Compte 2118 : - 3 000€

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 07/09/2023  
et de la publication le 08/09/2023*



**Délibération n° 46/2023**Annule et remplace la délibération n°37/2023**Demande de subvention dite Fonds Vert pour l'opération de Rénovation du Parc de l'Eclairage Public de Reignac-sur-Indre pour une meilleure sobriété énergétique**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 juin 2023 concernant la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public. Il rappelle que le devis global pour les 259 points lumineux est de 145 000€ et qu'il avait été prévu une première tranche de travaux en 2023 de l'ordre de 35 000€ sur laquelle la commune souhaitait bénéficier d'un financement Fonds Vert. Compte tenu des incertitudes budgétaires de l'année 2023 en raison de l'augmentation importante des charges de l'électricité et du gaz, ce projet avait été mis en attente.

Monsieur le Maire propose finalement de déposer une demande de subvention pour l'année 2024 comprenant deux tranches de travaux pour un montant de 48 222,12€ TTC (40 185,10€ HT) concernant 20,5% du parc d'éclairage public de la commune soit 55 luminaires (53 rénovés et 2 supprimés).

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(12 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **SOLLICITE** une subvention de 50% du montant total des dépenses auprès du Fonds Vert pour la modernisation et le renouvellement du parc de luminaires pour une meilleure sobriété énergétique sur la base d'une dépense prévue de 48 222,12€ TTC (40 185,10€ HT).

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 07/09/2023  
et de la publication le 08/09/2023*



**Délibération n° 47/2023****Proposition d'adhésion à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS**

Le Maire rappelle qu'en ces temps d'augmentation des fournitures quelles qu'elles soient, il convient de toujours rechercher mieux. Aussi propose-t-il d'adhérer à une centrale d'achat.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles relatifs à la désignation des représentants de la collectivité ou de l'établissement au sein d'organismes extérieurs ;
- Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L. 2113-2 ;
- Vue la Convention Constitutive du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS référencée « CCM 15-04-2021 » et le règlement intérieur du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS référencé « RI 25-05-2021 » ;
- Vu l'exposé des motifs précisant l'intérêt économique pour la Commune de REIGNAC-SUR-INDRE d'adhérer à cette Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs, tout en réalisant des économies de gestion et en concourant au développement durable du territoire régional ;

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
( 12 présents, 14 votants, 14 Pour)**

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de REIGNAC-SUR-INDRE au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS pour une durée indéterminée.
- **ACCEPTE** sans réserve les termes de la Convention Constitutive approuvée par l'Assemblée Générale du GIP jointe en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur Loïc BABARY, en sa qualité de Maire à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS.
- **DÉSIGNE** comme représentants de la Commune de REIGNAC-SUR-INDRE à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :
  - titulaire : Monsieur Loïc BABARY
  - suppléant : M Olivier VERDONCK
  -

Le représentant titulaire est autorisé, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP.

- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS seront inscrits pour chaque exercice, pendant toute la durée de l'adhésion.

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 07/09/2023  
et de la publication le 08/09/2023*



**Questions diverses :**

Monsieur le Maire explique qu'il a consulté par courrier les habitants du lotissement des sables afin de prendre connaissance de leurs observations sur d'éventuels dysfonctionnements concernant leur lotissement dont les infrastructures appartiennent toujours au lotisseur Val Touraine Habitat. En effet VTH souhaite rétrocéder au plus vite la voirie, les espaces verts et les réseaux de ce lotissement à la commune qui ne pourra pas s'y opposer sauf à s'assurer de récupérer des infrastructures en bon état bien entendu.

Concernant l'extension prévue de ce lotissement, qui a d'ailleurs commencé puisque la viabilisation des terrains est en cours, Monsieur le Maire demande à ce que tout le monde réfléchisse pour donner un nom à deux rues : celle qui traversera le lotissement en parallèle de la rue des Sables et celle qui pourrait être un prolongement de l'Allée du 8 mai 1945. Les élus feront parvenir leurs propositions une dizaine de jours avant la date du prochain conseil, de sorte que ces dernières soient soumises à la votation.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la loi AGECE (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire) l'ensemble des ménages devra disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ainsi la CCLST s'est engagée pour mener à bien cette disposition légale et demande aux communes de lui indiquer plusieurs emplacements sur leur territoire afin d'étudier la mise en place d'un composteur partagé. Ce n'est pas simple car il y a différents critères à respecter : 1 site pour environ 30 foyers (sans jardin ou avec un jardin de moins de 100m<sup>2</sup>), situé sur le domaine public et à moins de 200m des habitations concernées, une surface de 10m<sup>2</sup> en terre ou sol végétal, ni en plein soleil, ni trop à l'ombre, ni dans un couloir venteux et accessible aux PMR, avec un périmètre de quelques mètres autour afin de permettre le brassage, le tamisage et autres interventions du personnel communal qui sera accompagné à cet effet par des agents communautaires pour faire les opérations de maintenance sur ce composteur. Les conseillers après de nombreux échanges ont bien du mal à déterminer l'endroit le plus approprié pour implanter un composteur sur notre commune. Les sites suivants sont envisagés : derrière les WC publics du Gué Romain / à côté de l'aire de camping-car / à côté ou à l'arrière de la Supérette / à l'arrière de la station d'épuration.

Monsieur le Maire indique avoir reçu l'audit de la gendarmerie concernant le projet d'implantation d'un système de vidéoprotection sur notre commune. Les élus s'accordent sur le fait de poursuivre cette démarche par la demande de devis auprès de différentes entreprises.

Madame la Première Adjointe indique que 131 enfants sont inscrits à l'école pour cette rentrée 2023/2024 dont 7 enfants de citoyens français itinérants. L'école du Grand Platane bénéficie toujours de 6 classes avec une équipe enseignante qui n'a pas changé, de 2 AESH - accompagnants d'élèves en situation de handicap pour 6 enfants concernés et de 2 ATSEM – adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles.

Monsieur le Maire indique concernant le Club de l'Espoir toujours en sommeil actuellement, que sa Présidente souhaite mettre fin à l'association par dissolution. Il explique que pour cela il conviendra de faire un point du matériel appartenant à l'association et ainsi que de leurs avoirs sur comptes bancaires.

Monsieur le Maire propose qu'un conseiller se rende à Luzillé puisque l'équipe d'animation du site Natura 2000 propose une présentation des suivis scientifiques réalisés en 2023. Ainsi Monsieur Georges CATTART se propose pour y représenter notre commune jeudi 21 Septembre 2023 de 17h à 19h.

Madame Christine Beffara fait le point sur les dossiers d'urbanisme en cours de traitement.

Monsieur Olivier Verdonck informe le conseil municipal que les travaux du meublé 28 A rue des Sabotiers vont commencer et qu'une attente de plomberie va être ajoutée pour l'installation d'une machine à laver non prévue initialement.

Il précise également que les travaux continuent au 17bis place du Bourg du Fau.

Monsieur le Maire indique en effet que ces travaux font partie des projets de la mandature 2020/2026 comme la relance du projet d'extension de la zone d'activité, l'aménagement de l'aire de pique-nique et des jeux d'enfants, le réaménagement et la modernisation d'une partie des logements locatifs communaux, la finalisation du lotissement sur la pièce des Sables, certains de ces projets étant en cours et d'autres achevés. D'autres projets initialement prévus pour cette mandature ne sont pas encore lancés ou étudiés, il s'agit de la restructuration du site des 3 Abeilles (faute de financement), d'offrir des solutions de maintien sur notre commune

à la population vieillissante, du changement des équipements énergivores de l'éclairage public et/ou des systèmes de chauffage des bâtiments école, cantine, Orangerie, foot voir mairie, du réaménagement du cimetière. A mi-mandat d'autres projets émergent, comme des récupérateurs d'eau sur le bâtiment scolaire, la possible acquisition, en fonction de la suite donnée à la succession de Madame GUILBERT, du bâtiment sis 15 rue Louis de Barberin ce qui pourrait à l'avenir proposer une solution d'extension pour l'association PUZZLE demandeuse de plus d'espace. La réalisation du prolongement de la Rue des Sables qui pourrait contourner le nouveau lotissement et offrir une solution de contournement du centre bourg en cas de besoin de déviation pour travaux. L'avenir du bâtiment actuel occupé par la pharmacie si cette activité venait à déménager près du rond-point du Café Brûlé. Après échanges il est acté de finaliser le réaménagement du cimetière le plus rapidement possible et de poursuivre le travail sur le projet de chauffage par géothermie ou autre des bâtiments scolaires et alentours, de prévoir l'achat d'un nouvel ordinateur portable pour la directrice de l'école et une autre enseignante, et d'envisager le remplacement des TNI au fur et à mesure de leur obsolescence. L'achat d'un nouveau tracteur est également souhaitable pour éviter des travaux de réparations importantes sur un matériel vieillissant et l'achèvement de la voirie route des Pains Bénis pourrait être réalisé en une seule dernière tranche en fonction du budget 2024.

Il est à noter que Monsieur Éric Guillaume-Tell propose sa candidature pour participer au groupe de travail sur le réaménagement du cimetière et que Monsieur Julien Bochereau propose également d'y participer pour ce qui concerne l'aménagement d'espaces végétalisés.

La municipalité remercie l'équipe du Comité des Fêtes, toutes les associations et tous les bénévoles qui sont venus les aider pour offrir à notre commune une belle fête de la rentrée.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu lundi 2 octobre à 19h en mairie.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt et une heures et quarante minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 04 septembre 2023 comportant les délibérations :

**43/2023** – Personnel contractuel (4.2) - **Modification du temps de travail d'un emploi permanent : poste de surveillant de cantine**

**44/2023** – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Attribution de logements**

**45/2023** – Décisions budgétaires (7.1) - **Modifications de crédits**

**46/2023** – Subventions (7.5) - **Demande de subvention dite Fonds Vert pour l'opération de Rénovation du Parc de l'Eclairage Public de Reignac-sur-Indre pour une meilleure sobriété énergétique**

**47/2023** – Décisions budgétaires (7.1) - **Proposition d'adhésion à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS**

Prénom et Nom	Signature
Loïc BABARY	
Carole GIRAUD	

